Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 056-215601014-20260930-DEL2120260928-DE

LANGUIDIC
VILLE DE CULTURES

Délégation de service public

-

Rapport annuel 2025 relatif à la gestion du multi-accueil par les PEP 56

DEL21_2026_09_28

En exercice : 29
Présents : 24
Votants : 28

Le vingt-huit septembre deux mille vingt-six à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune de Languidic s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jérôme LE DRÉAN, Maire.

Présents : LE DRÉAN Jérôme, DU PRÉMORVAN Erika, EVANO Thomas, LE TEXIER Jennifer, AVRY Laurent, HÉRON Carole, LE STRAT Didier, EVANNO Sophie, MOUTON Serge, LE BEL Audrey, BOCQUILLON Olivier, CONGRATEL Aline, LE GAL Claude, DINASQUET Carolyn, CONNAN LE QUÉRÉ Mélanie, HEURTEBIZE Stanislas, LE RUYET Brigitte, BERTHAULT Tiffany, COËFFIC Sébastien, LANNEZ Sabine, BLANCHET Hervé, MALRY Cécile, MARETTE Nadège, LE GAL Patrick.

Absents excusés : DE COUESBOUC Régis, CONAN Benjamin, DIARD Florent, AUGUEUX Sylvie, DUVAL Laurent.

Pouvoirs : Régis DE COUESBOUC donne pouvoir à Carolyn DINASQUET, Florent DIARD donne pouvoir à Erika DU PRÉMORVAN, Sylvie AUGUEUX donne pouvoir à Jérôme LE DRÉAN, Laurent DUVAL donne pouvoir à Patrick LE GAL.

Le secrétariat a été assuré par : AVRY Laurent.

Rapporteur : Monsieur Thomas EVANO

➲ L'Adjoint au Maire informe l'assemblée :

Depuis le 1er janvier 2023, l'association Les PEP 56 est titulaire d'un contrat de Délégation de service public pour l'exploitation de l'Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) de type multi accueil - « Ti Loustics ».

Conformément aux articles L.1411-3 et L.1411-5 du CGCT et à l'article L.3131 du Code de la commande publique, le rapport annuel du délégataire doit être examiné par la commission Délégation de services publics puis par l'assemblée délibérante lors de la première réunion suivant la transmission dudit rapport.

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 056-215601014-20260930-DEL2120260928-DE

➲ L'Adjoint au Maire propose à l'assemblée :

Il est proposé au Conseil municipal de prendre acte des informations contenues dans le rapport annuel 2025 de la concession de service public relative à la gestion d'une structure de multi-accueil des enfants âgés de 10 semaines à 3 ans conclu avec LES PEP 56.

➲ **Le Conseil municipal après en avoir délibéré,**

Vu l'article L.1411-3 et L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'article L.3131-5 du Code de la Commande Publique ;
Vu les articles R.3131-2, R.3131-3, R.3131-4 du Code de la Commande Publique ;
Vu l'examen de la commission Délégation de Services Publics et de Concessions en date du 22 septembre 2026 ;
Vu le rapport présenté ;

➲ **PREND** acte des informations contenues dans le rapport annuel 2025 de la concession de service public relative à la gestion d'une structure de multi-accueil des enfants âgés de 10 semaines à 3 ans conclu avec LES PEP 56.

ADOPTÉ : à 28 prises d'acte.

PJ :

- Rapports d'activité 2025 de la concession de service public relative à la gestion d'une structure de multi-accueil des enfants âgés de 10 semaines à 3 ans conclu avec LES PEP 56.
- Rapport financier 2025.

Fait à Languidic, le 30 septembre 2026

Le secrétaire de séance,

Laurent AVRY

Le Maire,

Jérôme LE DRÉAN

MAIRIE DE LANGUIDIC (Morbihan)

MAIRIE DE LANGUIDIC (Morbihan)